

LE 7 DÉCEMBRE 2015
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL
MRC DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Mirabel, tenue dans la salle de l'hôtel de ville, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi sept décembre deux mille quinze à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le préfet, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. David Marra-Hurtubise
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Pierre-Paul Meloche
Mme Francine Charles
M. Guy Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, secrétaire de la MRC de Mirabel.

MRC-68-2015 Adoption de l'ordre du jour. (GA 211 101)

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, tel que présenté.

MRC-69-2015 Approbation du procès-verbal. (GA 211 101)

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 novembre 2015, tel que présenté.

MRC-70-2015 Approbation d'une liste de comptes à payer. (GE 212 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la secrétaire à payer, pour et au nom de la municipalité régionale de comté de Mirabel, les comptes inscrits à la liste des comptes à payer au 7 décembre 2015 et totalisant les sommes suivantes :

- a) Comptes payés en vertu d'une loi,
d'un règlement ou d'une résolution 13 053,33 \$
- b) Comptes nécessitant l'autorisation du Conseil..... 14 018,00 \$
- TOTAL.....27 071,33 \$

MRC-71-2015 Appui à la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil dans sa relance auprès des gouvernements du Canada et du Québec pour la mise sur pied de programmes sur l'évacuation des eaux usées adaptés à la réalité des milieux ruraux. (GC 111)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-10-391 de la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'appuyer la MRC d'Argenteuil dans sa relance auprès des gouvernements du Canada et du Québec pour que soient mis sur pied des programmes d'aide financière pour permettre la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées en milieu rural, dans le but de protéger les lacs, la qualité de l'eau et la santé publique.

MRC-72-2015 Accord de principe pour la réalisation d'une étude concernant les impacts économiques du prolongement de l'autoroute 13. (GC 111 et X3 600 N550)

CONSIDÉRANT l'importance que les MRC de Mirabel, d'Argenteuil, de Thérèse-De-Blainville et de Deux-Montagnes accordent au prolongement de l'autoroute 13;

CONSIDÉRANT le contenu des rapports d'expertise publiés par Transports Québec intitulés :

- Étude d'opportunité dans le corridor élargi « autoroute 15 – prolongement de l'autoroute 13 » entre les autoroutes 640 et 50 – étude des besoins V4.0 »;
- Étude d'opportunité dans le corridor élargi « autoroute 15 – prolongement de l'autoroute 13 » entre les autoroutes 640 et 50 – étude des besoins V2.0 »;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement complet de l'autoroute 13 vers l'autoroute 50 fait partie des interventions retenues dans l'étude des solutions publiées par Transports Québec;

CONSIDÉRANT QUE la concrétisation de ce projet structurant serait susceptible de redonner de la fonctionnalité aux autres infrastructures routières de la région, de réduire les temps de parcours, de diminuer les gaz à effet de serre, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la congestion et les problèmes de fonctionnalité de plusieurs composantes du réseau routier et autoroutier engendrent des pertes économiques considérables pour les résidents et les entreprises du territoire de la MRC de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE ces pertes économiques affectent l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal;

Il est proposé et résolu unanimement :

Que la MRC de Mirabel donne son accord de principe pour la réalisation d'une étude estimant les impacts économiques et socioéconomiques du prolongement de l'autoroute 13 et accepte d'y contribuer financièrement, selon les modalités à être définies par les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC d'Argenteuil, à la MRC Thérèse-De-Blainville, à la MRC de Deux-Montagnes et à la Ville de Laval.

MRC-73-2015	Appui à la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut et à la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche dans leur demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour réviser le <i>Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)</i> ainsi que le <i>Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées</i>. (GC 111)
--------------------	---

CONSIDÉRANT les résolutions numéro CM 249-08-15 de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, numéro 5518-15 de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche

CONSIDÉRANT la résolution d'appui numéro 15-10-238 de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'appuyer la MRC des Pays-d'en-Haut et la MRC Robert-Cliche dans leur demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour réviser le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* ainsi que le *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées*, pour permettre un droit acquis pour les puits scellés avant le 1^{er} mars 2015 et pour prévoir un financement adéquat pour aider les propriétaires visés à se conformer à ces nouvelles normes.

Dépôt de documents. (GA 211 101 N11458)
--

La secrétaire ne dépose aucun document.

Requêtes et correspondances. (GA 211 101 N11458)

La secrétaire a distribué diverses lettres adressées à la MRC de Mirabel, ou l'un de ses représentants.

Parole aux conseillers et conseillères.

Chaque conseiller et conseillère, puis le préfet, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers relevant de la compétence de la MRC de Mirabel.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

MRC-74-2015 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Jean Bouchard, préfet

Suzanne Mireault, secrétaire